

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D97-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018

Compte rendu affiché le 26 novembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	27
Exprimés	26

Objet : Modification de la composition de la commission communale de Délégation de Service Public permanente

Par délibération n° D18-2018 du 22 février 2018, le Conseil Municipal a arrêté la composition de la commission communale de Délégation de Service Public permanente. Pour mémoire, les membres élus sont les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Marc RODRIGUEZ	Marc GRAZIANA
Michel HU	Guillemette DEBORDE
Michel MATHEY	Hélène SORREL-DUNAND
Gisèle COIN	Patrick RACHAS
Pascal NICOT	Sylviane CARISSIMI

Suite à la démission de Marc RODRIGUEZ de son mandat de Conseiller municipal, il convient de prendre acte de la modification de la composition de la commission communale de Délégation de Service Public permanente. Les membres sont désormais :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel HU	Guillemette DEBORDE
Michel MATHEY	Hélène SORREL-DUNAND
Gisèle COIN	Patrick RACHAS
Pascal NICOT	Sylviane CARISSIMI
Marc GRAZIANA	

Le Conseil Municipal à l'unanimité (1 abstention : Vincent VIVO) :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU les articles L 2121-21, L 1411-5 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n° D18-2018,

- VU le courrier du 12 novembre 2018, par lequel Monsieur le Préfet du Rhône accepte la démission de M. Marc RODRIGUEZ,
- **PREND ACTE que la commission communale permanente de délégation de service public est désormais composée comme suit :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel HU	Guillemette DEBORDE
Michel MATHEY	Hélène SORREL-DUNAND
Gisèle COIN	Patrick RACHAS
Pascal NICOT	Sylviane CARISSIMI
Marc GRAZIANA	

- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018
- Publication ou affichage le 26/11/2018
Valérie GLATARD, Maire.

